Département de l'Isère Arrondissement de LA TOUR DU PIN Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20230925-DEL-82-2023-DE Date de télétransmission : 27/09/2023 Date de réception préfecture : 27/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de MORESTEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents: Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL

Ont donné pouvoir ou sont excusés : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sébastien GACON (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Christophe GUSI), Bernard JARLAUD (pouvoir à Paul LAVIE), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Frédéric VIAL), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Wilfried MADULI) Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER).

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Secrétaire de séance : Sandrine BUDIN

Conseillers présents à l'ouverture : 18. Quorum atteint.

<u>Délibération n°82-2023 : Echange de terrain avec la SEMCODA – Allée de l'Arche-</u> Avenue du Pré du Roi

En 2019, la SEMCODA a chargé le cabinet de Géomètres ATGT pour diviser sa propriété allée de l'Arche, Avenue du Pré du Roi.

Or, le géomètre a constaté un problème sur l'application cadastrale. En effet certaines parcelles privées débordaient sur la voirie (propriété de la commune) et inversement. Il a donc réalisé le plan d'échange ci-après.

Il s'avère que l'échange n'a pas été acté. Il convient donc de régulariser la situation :

Propriétés SEMCODA à céder à la commune			Propriétés communales à céder à SEMCODA		
section	N° de parcelle	Superficie m²	section	N° de parcelle	Superficie m
AM	581	187	AM	590	1
AM	551	200	ΑM	591	14
AM	548	115	AM	592	23
AM	554	54	AM	583	13
AM	539	100	AM	584	7
AM	578	52	AM	585	40
AM	572	58	AM	587	13
AM	567	6	AM	593	5
AM	544	5	AM	588	4
AM	557	1	AM	594	28
Superficie totale		778 m²	Superficie totale		148 m²

Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20230925-DEL-82-2023-DE Date de télétransmission : 27/09/2023 Date de réception préfecture : 27/09/2023

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour), LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE la cession à la SEMCODA des parcelles communales cadastrées section AM n° 590, 591, 592, 583, 584, 585, 587, 593, 588, 594, d'une superficie d'environ 148m²,
- APPROUVE l'acquisition à la SEMCODA des parcelles cadastrées section AM n° 581,551, 548, 554, 539, 578, 572, 567, 544, 557 d'une superficie d'environ 778m².
- DIT que cet échange sera effectué sans soulte et que les frais notariés seront à la charge de la SEMCODA.
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte notarié avec la SEMCODA.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 25 septembre 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

